

**É d i t o**



**L**e gouvernement confirme l'augmentation de 0,7% du salaire des fonctionnaires au 1er décembre 2002, mais il présente un budget 2003 d'austérité pour l'Éducation. Pour les IATOS, 1300 créations nettes sont annoncées. C'est largement insuffisant, ne serait-ce que par rapport aux besoins liés à la RTT et à la résorption de la précarité, à laquelle aucun moyen n'est spécifiquement consacré. En effet, les emplois cités à ce titre (248 pour l'enseignement scolaire et 750 pour le supérieur) sont exclusivement des emplois gagés.

L'annonce de la mise en place, à titre expérimental dès janvier 2003, de la décentralisation dans certaines régions nous inquiète fortement. Elle est lourde de menaces sur les missions de service public,

les statuts des personnels, les droits des usagers. Elle ouvre la possibilité pour les régions de s'emparer sans cesse de nouvelles compétences jusque-là dévolues à l'État, mais dans un cadre différent d'une région à l'autre, risquant de rendre illisible et incohérente l'action des services publics.

Devant les dangers pour le système éducatif qu'introduisent les projets gouvernementaux, les cinq fédérations de fonctionnaires de l'Éducation appellent à une grève unitaire le jeudi 17 octobre 2002.

Tous ensemble, nous devons assurer le succès de cette première action face à ce gouvernement qui confirme sa politique régressive pour les salariés.

*Michelle Hazard*

**17 octobre  
2002  
Grève  
unitaire  
des  
personnels  
de  
l'éducation**



**Budget 2003**  
p. 5



**Loi Perben : danger !**  
p. 16

# pour nous contacter...

## Secrétaire générale

Michelle HAZARD  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

## Trésorier national

Jacques SOUDAIN  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

## Secrétaires généraux adjoints

### Bibliothèques

Anne-Marie PAVILLARD  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

### Établissements

**second degré**  
Mylène MARTINEZ  
E.E.A. J.-J. Rousseau  
Avenue La Colline  
BP 6028  
34030 Montpellier  
Tél. 0467104141

### Établissements

**supérieurs**  
Marie GANOZZI  
Université Lyon 2  
Campus de Bron Saint  
Priest  
69676 Lyon Cedex 11  
Tél. 0478773109

### Services (ministères,

rectorats, IA...)  
Philippe RAMPON  
427, rue Félix Faure  
38950 St Martin Le  
Vinoux  
Tél. 0476758121

### Presse

Béatrice BONNEAU  
14, rue Rébéval  
75019 Paris  
Tél. 0619948713

### Organisation et

**questions statutaires**  
Pierre BOYER  
27, rue Bouchardon  
75010 Paris  
Tél. 0142460509  
Tél. 0603488660

### Autres membres du

**Bureau national**  
Jacques AURIGNY  
Lycée Claude Monet  
1bis, rue du Docteur  
Magnan  
75013 Paris  
Tél. : 0156 61 90 40

Jean-François  
BESANÇON  
SNASUB-FSU/BNF  
Quai François Mauriac  
75706 Paris Cedex 13  
Tél. : 0153794904

Hélène CHARRIER  
Lycée E. Branly  
70, bd de St Quentin  
80098 Amiens Cedex 3  
Tél. : 0322534156

Gille GAINI  
Lycée Arthur Rimbaud

Quartier des salles  
13808 Istres Cedex  
Tél. : 04 42 41 10 96

Gilberte JACOB  
Collège Pierre Mendès  
France  
96, Av. Emile Zola  
BP24  
63201 Riom  
Tél. : 04 73 64 68 04

Philippe LALOUETTE  
Lycée Edouard Gand  
70, bd de St Quentin  
80098 Amiens Cedex 3  
Tél. : 0322534976

Patrick LE TUHAUT  
Lycée Jacques Decour  
12, av. Trudaine  
75009 Paris  
Tél. : 0155078046

Arlette LEMAIRE  
Inspection académique  
4, rue d'Auxonne  
54042 Nancy Cedex  
Tél. : 0383935661

Michèle MARTIN DARMON  
Collège Le Haut Mesnil  
24, rue Arthur Auger  
92120 Montrouge  
Tél. : 0142531151

Danièle PATINET  
226, rue d'Auxonne  
21000 Dijon  
Tél./Fax : 0380395097

Pierre PIEPRZOWNIK  
Lycée Saint-Sernin  
3, place Saint-Sernin  
31000 Toulouse  
Tél. : 0561234575

### Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

**Aix-Marseille**  
Gille GAINI, SA  
(voir BN)  
Cisèle CAPELL  
Trésorière  
Collège Font d'Aurumy  
13710 Fuveau  
Tél. : 0442126433

### Amiens

Hélène CHARRIER, SA  
(voir BN)  
Sylvain DESBUREAUX  
Trésorier  
45, rue Bultel  
80260 Flesselles  
Tél. : 0322934173

### Besançon

Maryse MALFROY, SA  
20, rue Mallarmé  
25000 Besançon  
Tél. 0381480694  
Marina JOSIPOVIC  
Trésorière  
BU de Belfort  
43, faubourg des  
Ancêtres  
BP 455

90008 Belfort Cedex  
Tél. : 0384 2152 88

### Bordeaux

Jean-Claude  
CARABINI, SA  
261, avenue Pierre Bouneau  
40270 Grenade sur l'Adour  
Tél./Fax : 0558 45 4774  
Jacqueline  
POMMARES  
Trésorière  
79, rue Guillaume  
Leblanc

33000 Bordeaux  
Tél. : 0556980460

### Caen

Christian EURY, SA  
Restaurant universitaire A  
23, avenue de Bruxelles  
14070 Caen Cedex 5  
Tél. : 0231566352  
Chantal MOREL  
Trésorière

CROUS  
Restaurant universitaire C  
114, rue de Lebeisy  
14070 CAEN Cedex

### Clermont-Ferrand

Gilberte JACOB, SA  
(voir BN)  
Marie-Christine  
LABRANDINE  
Trésorière

35, route de Durtol  
63830 Nohanent  
Tél. : 0473628838

### Corse

Lucien ROCHIETTI, SA  
Inspection académique  
Palais de la mer  
BP 177

20293 Bastia Cedex  
Tél. : 0495345940  
Monique CHIARI  
Trésorière

LEP Scamaroni  
Rue de la 4<sup>ème</sup> DMM  
20600 Bastia  
Tél. : 0495545306

### Créteil

Assan MEZIANE, SA  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. : 0142460509

Pierre BOYER, SA  
(voir BN)  
Dominique  
CHASSAGNE  
Trésorier

Bat 1  
122, Bd Victor Hugo  
92110 Clichy  
Tél. : 0142460509

### Dijon

Nicolas FAVELIER, SA  
UFR de Langues (160)  
2, Bd Gabriel  
21000 Dijon  
Tél. : 0380395097

Françoise MOREL  
Trésorière  
Faculté des Sciences  
Labo de zoologie

6, bd Gabriel  
21000 Dijon

### Grenoble

Evelyne CHARVET  
Bourse du Travail  
32, avenue de l'Europe  
38030 Grenoble Cedex 2  
Tél. : 0476091360

Josiane MICHALLAT  
Trésorière

7, rue Joseph Rolland  
38120 St Egrève  
Tél. : 0476747114

### Lille

Jean-Paul MACHEN, SA  
SNASUB-FSU  
La Halle au Sucre  
1<sup>er</sup> étage  
28, rue des Archives  
59800 Lille  
Tél. : 0320120331  
Fax : 0320513061

Permanences : mardi,  
mercredi, jeudi 14h - 17h  
Maurice MALFOY  
Trésorier

3, rue des Villiers  
62360 Pont de Briques  
Tél./fax : 0321329736

### Limoges

David GIPOULOU, SA  
Lycée Pierre Bourdan  
Place Molière  
BP 19

23011 Guéréty cedex  
Tél. : 0555417002  
Sylvie MARTINEZ  
Trésorière

Lycée Eugene Jamot  
1, rue Wiliam Dumazet  
23200 Aubusson  
Tél. : 0555677280

### Lyon

Eric FOUCHOU-  
LAPEYRADE, SA  
CLOUS  
11, rue Tréfilerie  
42100 Saint-Etienne  
Tél. 0477818550/52

Micheline MEYET  
Trésorière  
L.P. du Bâtiment  
235, bd Pinel — Case 12  
69676 Bron Cedex  
Tél. 0472788303

### Montpellier

Aline de FREITAS, SA  
Place de la Fontaine  
30210 Vers Pont-du-  
Gard  
Tél. 0466628603

Conception SERRANO  
Trésorière  
IA du Gard

58, rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes Cedex  
Tél. 0466628619

### Nancy-Metz

Jean-Claude  
MAGRINELLI, SA  
SNASUB  
Inspection académique  
4, rue d'Auxonne  
54042 Nancy Cedex

Mauricette DIDOT  
Trésorière  
Route de Neufchef  
2<sup>e</sup> étage

57700 Hayange

### Nantes

Michèle MORVAN, SA  
Inspection académique  
7, rue Jonelière  
44300 Nantes  
Tél. : 0251817434

Ghyslaine GIRAudeau  
Trésorière  
17, rue du Pot de vin  
85310 La Chaize-le-  
Vicomte

### Nice

Christophe ANTUNEZ  
Lycée "Les Eucalyptus"  
Avenue des Eucalyptus  
06200 Nice  
Tél. : 0492293014

Maryse APREA  
Trésorière académique  
Village Pélican  
Villa 41

1192, Bd J.B. Abel  
83100 Toulon

### Orléans-Tours

Evelyne HORCKMANS, SA  
383 ter, route de  
Chambord  
41350 Huisseau sur  
Cosson  
Tél. 0254333197

Maryvonne MAUFRAIS  
Trésorière  
109, rue F. Lépigne

28600 Luisant  
Tél. 0237343428

### Paris

Patrick LE TUHAUT, SA  
(voir BN)  
Joëlle CARPENTIER  
Trésorière  
108 bis, rue Gabriel Péri  
93200 Saint-Denis

### Poitiers

Serge GARATE, SA  
Lycée Camille Guérin  
33, rue de la Gibauderie  
BP 611  
86022 Poitiers Cedex  
Tél. 0549462870

Lucienne FOREST  
Trésorière  
Collège Henri IV  
1, rue Louis Renard  
86022 Poitiers

### Reims

Françoise ELIOT, SA  
Lycée St Exupéry  
82<sup>e</sup>. A.France BP 1060  
52105 st Dizier  
Tél. 0325058244

### Rennes

Fabrice KAS, SA  
Collège Jean Richepin  
8, bd Kennedy  
22370 PleneufValAndré  
Tél. : 0296722275

### Marie-Pierre TEURTRIE

Trésorière  
Collège Henri Wallon  
rue Anatole France  
BP 128

### 56602 Lanester Cedex

### Rouen

Arnaud CRESPIEN  
Lycée Jeanne d'Arc  
2, rue Sainte Geneviève  
du Mont  
76000 Rouen  
Tél. : 0232081000

Agnès DEVAUX  
Trésorière  
9 bis, rue des Lombards  
76290 Montivilliers

### Strasbourg

Gérard GUNTZBURGER  
SNASUB FSU  
10, rue de Lausanne  
67000 Strasbourg  
Tél. : 0388362090

Catherine DIENER  
Trésorière  
15, route d'Hausbergen  
67300 Schiltigheim

### Toulouse

Pierre PIEPRZOWNIK,  
SA (voir BN)  
Colette BASSAC, SA  
IA Auch  
Rue Boissy d'Anglas  
32000 Auch  
Tél. 0562616915

Dominique  
RAMONDOU, SA  
9, Chemin des Martyrs  
de Bordelongue  
31100 Toulouse  
0561558684

Régine FLAMENT  
Trésorière

Collège Haut Lavedan  
33, Avenue Jean Moulin  
65260 Pierrefitte

### Nestalas

**Versailles**  
Michèle MARTIN DARMON,  
SA (voir BN)  
Ludovic CANE, SA  
Lycée François Villon  
Rue Salvador Allende  
78700 Conflans Sainte  
Honorine

Tél. : 0130992001  
Christine LARROQUE  
Trésorière

Lycée professionnel  
Gustave Eiffel  
9, allée Jean de Florette  
95120 Ermont  
Tél. : 0134141732

### Guyane

**Martinique**  
**Contactez le SNASUB**

**national**  
**Réunion**  
Thierry SELLY  
Trésorier

Rectorat de La Réunion  
24, avenue Georges  
Brassens  
97490 Sainte Clotilde  
Tél. 0262481162

### PRENDRE CONTACT

### AVEC LE SNASUB

3-5, rue de Metz  
75010 Paris

Tél. 0144799042

ou 0144799047

Fax 0142466330

E. mail:

snasub.fsu@ras.eu.org

Site internet

http://www.snasub.fsu.fr



Bulletin mensuel du SNASUB  
Syndicat National de l'Administration Scolaire  
Universitaire et des Bibliothèques  
3-5, rue de Metz 75010 Paris Tél. : 0144799042  
Directrice de la publication : Michelle Hazard  
Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau  
Impression : Imprimerie Grenier — 94250 Gentilly  
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D735



## 4<sup>ème</sup> Congrès du SNASUB

**Le quatrième congrès du SNASUB  
se tiendra du 2 au 6 juin 2003.**

**Le débat sur l'action, l'orientation,  
les statuts est désormais ouvert dans  
Convergences, ainsi que sur la liste  
de diffusion snasub-débat@ras.eu.org**

**N'hésitez donc pas à nous envoyer  
vos contributions (3000 signes  
maximum).**

### Calendrier

Octobre - décembre 1999 :	➤ Échanges dans la presse nationale et sur la liste snasub-debat@ras.eu.org sur l'action, l'orientation et les statuts ;
9 janvier 2003 :	➤ Date limite de dépôt des propositions de modifications statutaires ;
16 janvier 2003 :	<b>Bureau national</b> ➤ Validation des propositions de modifications statutaires ;
21 et 22 janvier 2003 :	<b>Commission administrative nationale</b> ➤ Instruction des modifications statutaires ; ➤ Commission de vérification des comptes ;
6 février 2003 :	<b>Bureau national</b> ➤ Dépôt du rapport d'activité et du rapport financier ; ➤ Remise des textes pour le 1er bulletin spécial (rapport d'activité ; rapport financier ; rapport de la commission de vérification des comptes ; propositions de modifications statutaires) ;
21 février 2003 :	<b>Routage du 1<sup>er</sup> bulletin spécial ;</b>
20 mars 2003 :	<b>Bureau national</b> ➤ Dépôt de listes et des motions d'orientation ; ➤ Remise des textes pour le 2ème bulletin spécial (listes et motions d'orientation) ;
2 avril 2003	<b>Routage du 2<sup>ème</sup> bulletin spécial ;</b>
Du 14 avril au 16 mai 2003 :	AG académiques et votes
20 mai 2003 :	Dépouillement des votes ;
<b>2-6 juin 2003 :</b>	<b>Congrès</b>

# Sommaire

En bref	p. 4
Budget 2003	p. 5
Catégorie C	p. 6
EPLE	
Gratuité de l'enseignement	p. 7
Restauration	p. 8
Dossier	pp. 9 à 13
Enseignement supérieur	
Bibliothèques	
➤ Budget	p. 14-15
➤ Elections CNESER et CPE	p. 15
Loi Perben : danger !	p. 16
Vie des académies	p. 17
La concession de service public	p. 18
Lu pour vous	p. 19
Non à la guerre en Irak	
Interview d'Alain Gresh	p. 20

**Réforme  
de l'état et  
des services  
publics**

**pp. 9 à 13**

### Egalité hommes - femmes pour le calcul des retraites des fonctionnaires.

Par une décision du 29 juillet 2002, le Conseil d'État a consacré le droit des hommes fonctionnaires, pour le calcul de leur retraite, aux bonifications d'un an d'ancienneté pour chaque enfant élevé. Un fonctionnaire retraité, père de trois enfants, avait saisi le Conseil d'État, après que la Cour de Justice des Communautés européennes se soit déclarée pour un traitement égal entre fonctionnaires pères et mères dans le calcul de la retraite. Pour le Conseil d'État, "le principe de

*l'égalité des rémunérations s'oppose à ce qu'une bonification accordée aux personnes qui ont assuré l'éducation de leurs enfants, pour le calcul d'une pension de retraite, soit réservée aux femmes".* Le ministère de la Fonction publique précise que la décision ne concerne que le requérant et évoquera ce problème avec les syndicats, dans le cadre du dossier général des retraites. Cette décision pourrait concerner des centaines de milliers de pères fonctionnaires.



### Rencontres...

#### Rencontre SNASUB/SNPDEN

Le 11 juillet 2002, le SNASUB a rencontré, une délégation du SNPDEN.

Au cours de cet entretien, il a été question de :

- l'aménagement et la réduction du temps de travail ;
- le service de vacances ;
- les conditions de travail dans les établissements scolaires ;
- le protocole d'accord relatif aux chefs d'établissement ;
- la notation, l'avancement, les promotions ;
- la circulaire relative aux astreintes ;
- le harcèlement moral.

Le principe de rencontre régulières a été adopté afin d'aborder ensemble les sujets qui risquent de devenir brûlants ; dans les prochains mois, par exemple, le transfert des personnels IATOS aux collectivités territoriales.

#### Rencontre SNASUB/SNES

Le 9 juillet 2002, le SNASUB a rencontré une délégation du SNES.

Au cours de cet entretien, il a été question de :

- l'ARTT et ses difficultés d'application dans les établissements scolaires et les contraintes liées aux nouvelles dispositions statutaires des astreintes.
- la précarité, des recrutements des CES, CEC et emplois jeunes ; nous avons rappelé notre position de refus de substitution des emplois précaires aux titulaires.
- la nécessité d'un travail commun sur les budgets, les comptes financiers... entre les militants du SNES et du SNASUB qui siègent dans les CA.

Il est apparu souhaitable de se retrouver au moins une fois par mois, afin d'étudier les problèmes qui surgissent dans les établissements scolaires.

### Motions adoptées à l'unanimité lors de la Commission administrative nationale du SNASUB des 16 et 17 septembre 2002

#### Soutien aux MI-SE et aides - éducateurs

Les instances nationales du SNASUB/FSU réunies les 16 et 17 septembre apportent un soutien total aux maîtres d'internat - surveillants d'externat et aides-éducateurs en grève le 24 septembre 2002.

Le SNASUB/FSU partage les inquiétudes communes quant au risque de décentralisation des missions et des personnels du système éducatif.

Le SNASUB/FSU rappelle son attachement à un service public d'État de qualité mis en œuvre par des personnels qualifiés.

#### Soutien aux militants syndicaux

Le SNASUB/FSU apporte son soutien aux militants mis en cause dans le cadre de leurs activités syndicales.

Le SNASUB/FSU n'accepte pas la logique de criminalisation du mouvement social et revendicatif qui se dessine avec les répressions de manifestations ou les procès faits aux militants d'associations ou d'organisations syndicales .

C'est aujourd'hui le cas d'Alain Hébert, secrétaire de l'union locale CGT de Cherbourg condamné en première instance à 6 mois de prison dont 1 mois ferme sur la base de déclarations d'un gendarme.

Il a décidé de faire appel. Son procès aura lieu à Caen.

Le SNASUB/FSU appelle à se mobiliser en solidarité avec Alain Hébert, à adresser des messages de soutien et à participer aux rassemblements qui auront lieu lors de son procès en appel.

#### Soutien aux salariés d'EDF-GDF

La Commission administrative nationale du SNASUB/FSU réunie à Paris les 16 et 17 septembre 2002 apporte son soutien à l'action du 3 octobre 2002 à l'initiative des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE- CGC et CFDT et appelle les usagers à exprimer leur opposition à la volonté de privatisation d'EDF-GDF annoncée par le gouvernement.

Le SNASUB/FSU appelle à multiplier les rencontres pour débattre de l'avenir des services publics et préparer une mobilisation unitaire de grande ampleur.

## Priorité à l'éducation

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education s'étaient adressées le 12 septembre au Premier ministre pour lui faire part de leurs demandes d'un véritable dialogue social et d'autres choix budgétaires permettant d'améliorer, transformer et démocratiser le système éducatif.

Le projet de loi de finances, présenté le 25 septembre en Conseil des ministres, sans aucune discussion sur les missions et les besoins du système éducatif et de la recherche publique, confirme les choix d'une politique régressive dans ces domaines.

Le processus de décentralisation se poursuit dans les mêmes conditions sans qu'un bilan de l'existant soit mené ni un débat sur les conséquences pour le service public d'éducation, ses missions et ses personnels. C'est pourquoi les fédérations appellent l'ensemble des personnels de l'éducation et de la recherche à une grève unitaire le jeudi 17 octobre 2002 pour :

- ◆ d'autres choix budgétaires permettant d'améliorer le service public d'éducation et de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire ;
- ◆ une programmation pluriannuelle permettant les recrutements nécessaires pour faire face aux départs en retraite prévisibles ;
- ◆ la résorption de la précarité ;
- ◆ un service public dynamique, démocratique et assurant une véritable égalité.

Paris le 26 septembre 2002  
**FAEN ; FERC-CGT ; FSU ;  
 SGEN-CFDT ; UNSA  
 Education**

## Budget 2003 de l'Éducation nationale



### Premiers éléments

Après plusieurs semaines de cachotteries, le gouvernement a présenté le 25 septembre son projet de budget pour 2003, ministère par ministère.

Celui de l'Éducation nationale est conforme à ce qu'on pouvait en attendre à la suite des déclarations gouvernementales. Son montant global est annoncé en progression de 2,1% en valeur absolue par

### Créations d'emplois

- Dans l'enseignement scolaire, 900 créations d'emplois administratifs sont prévues, sans indication pour l'instant de leur ventilation entre catégories.
- Dans l'enseignement supérieur, 700 créations (ASU, ITRF, Bibliothèques) sont annoncées. Mais dans le même temps 1 000 emplois de catégorie C sont

supprimés pour être transformés en 700 emplois de qualification supérieure (625 en A et 75 en B).

Le solde net réel de créations ne sera donc que de 400 emplois.

Si on peut se réjouir de voir requalifier des emplois, il n'est

pas acceptable que cela s'opère au détriment des effectifs, d'autant qu'il ne s'agit que de la reconnaissance tardive et partielle de la qualification déjà détenue et mise en œuvre par les personnels en place.

### Résorption de la précarité

Il est indiqué que 248 emplois dans l'enseignement scolaire et 750 dans le supérieur seront consacrés à la résorption de l'emploi précaire. Ce sont tous des emplois gagés, qui ne s'imputent donc pas sur le budget du ministère. Par contre il n'est annoncé aucune création d'emploi par transformation de crédits servant à rémunérer des précaires, comme le prévoit pourtant la loi Sapin.

**Philippe Rampon**

## 17 octobre 2002 Grève unitaire des personnels de l'éducation

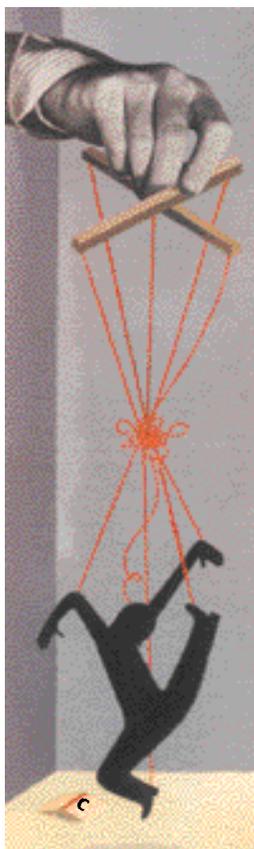
rapport à celui de 2002, mais il convient de rappeler que l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de 2,5%. La part des richesses consacrée à l'éducation amorce donc une décreue.

### Revalorisation indemnitaire

Sans donner pour l'instant le détail des sommes en jeu, le ministère annonce :

- une revalorisation indemnitaire des personnels IATOS afin de réduire (et non pas combler, hélas) l'écart qui sépare leur régime de ceux des autres ministères.
- des mesures de revalorisation au bénéfice de l'encadrement administratif afin de renforcer l'intérêt pour ces fonctions essentielles à la bonne marche du système éducatif.

# Agents, adjoints...



moment mais qu'ils se rappellent aussi comment les diverses organisations syndicales ont défendu leurs intérêts dans la période précédente. Au cours de cette dernière année, les personnels ont vécu la mise en place de l'ARTT. Dans certains établissements et services, les collègues voient aujourd'hui les conséquences de cette soit-disant réduction du temps de travail. C'est en fait l'augmentation du temps de présence, l'annualisation et la flexibilité qui sont les caractéristiques premières

L'augmentation des indemnités pour travaux supplémentaires et des indemnités forfaitaires, promise par certaines organisations syndicales au cours de l'année scolaire 2002, n'a toujours pas vu le jour.

En mars 2000, le SNASUB parlait déjà des dernières mesures gouvernementales sur le plan d'intégration d'une partie des actuels agents dans le corps des adjoints sur 3 ans, de 2000 à 2002 inclus. Le budget 2000 prévoyait l'intégration de 1000 agents et 3100

agents par intégration immédiate de tous dans celui des adjoints, - la requalification massive de la filière administrative par la transformation d'emplois de C en B et de B en A, - le reclassement des personnes en place sur les emplois de niveau supérieur, - une refonte de la grille des qualifications, - une véritable revalorisation des salaires.

Dès aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour faire avancer nos revendications pour un

## ... le temps est à la mobilisation !

Les agents et les adjoints administratifs seront appelés à voter en mars 2003 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires. En premier, ils voteront afin d'élire leurs représentants pour défendre la régularité et l'équité de la gestion de leur carrière professionnelle mais ce sera aussi l'occasion de se faire entendre sur leurs revendications en matière de conditions de travail, de déroulement de carrière, de revalorisation de leur salaire. Sur ces questions, il sera important qu'ils ne s'en tiennent pas seulement aux déclarations de principe et aux propositions du

de cette ARTT avec parfois diminution des congés. Ces raisons ont conduit notre organisation syndicale à combattre et à refuser de signer le dispositif ministériel.

Vos salaires n'ont pas augmenté, vos carrières progressent à pas lents. Combien de collègues sont arrivés à l'âge de la retraite sans avoir pu accéder à un grade ou un corps de débouché ?

Dans le même temps les modes de reclassement sont si timorés que l'accès à un grade de débouché ou à un corps supérieur n'apporte qu'un gain indiciaire insignifiant quand celui-ci n'est pas nul.

possibilités étaient annoncées pour chacune des années 2001 et 2002, soit un total de 7200. Le corps des agents comptant environ 15000 personnes, il paraissait évident que la moitié d'entre eux seraient exclus du bénéfice de ce plan. Aujourd'hui, faites le bilan et vous verrez que le SNASUB ne s'est hélas pas trompé. Il n'est pas concevable qu'après autant d'années de travail dans l'Éducation nationale nos collègues n'accèdent pas directement dans le grade d'adjoint administratif.

C'est pourquoi le SNASUB a toujours exigé :

- l'extinction du corps des

service public de qualité mis en œuvre par des personnels titulaires qualifiés. La mise en place, à titre expérimental, de la décentralisation dans certaines académies (Nancy-Metz, Strasbourg), avec le départ éventuel des personnels vers les régions doit être combattue.

Le SNASUB/FSU appelle tous les personnels à se réunir dans les établissements, les services pour discuter de leur devenir, de leurs conditions de vie, de leurs attentes en matière de requalification, de revalorisation et participer à la grève unitaire du 17 octobre.

**Michelle Hazard**

# La gratuité de l'enseignement : passé, présent, avenir



Le rapport de Bernard Toulemonde sur la gratuité a l'immense mérite de faire un état des lieux très exhaustif du financement des activités liées à l'enseignement : du premier au second degré, des sorties scolaires aux photocopies, des bourses aux manuels scolaires, de la demi-pension aux objets confectionnés, des stages en entreprises aux frais de correspondance avec les familles. Ce rapport est, toutefois, particulièrement axé sur le second degré.

## Frais de correspondance avec les familles et photocopies

*"Nous proposons d'ouvrir une discussion avec les Conseils généraux afin de fonder la compensation de l'État pour les collèges au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) à charge ensuite pour les conseils généraux de couvrir les dépenses correspondantes au travers de la subvention de fonctionnement versée aux collèges."*

*"Pour les lycées soit considérer que les subventions sont suffisantes (plus d'élèves, taxe d'apprentissage) soit compenser pour 56 MF".*

## Manuels scolaires

- en collège  
*"nous proposons de ne pas avoir recours aux cahiers d'exercice (qui sont payants pour les*

*familles) et par conséquent de recommander aux enseignants de s'abstenir de prescrire l'achat de ces cahiers".*

- en lycée  
*"nous proposons de donner une grande souplesse aux formes d'aide aux lycéens : équipements et/ou manuels scolaires*  
- subvention au lycée  
- doublement du Fonds social lycéen par un Fonds social régional  
- chèque-livre (exemple de la Haute Normandie où chaque élève reçoit un bon d'achat valide chez les libraires".

## Demi pension

Après un rappel de la situation (prise en charge des dépenses de personnel pour partie par l'État, pour partie par les familles), le rapport propose :  
➤ d'avancer dans la modulation des tarifs selon la situation sociale des familles. En effet *"une mise en œuvre progressive serait susceptible de lever les obstacles tenant à une brusque augmentation pour certaines familles".*

Le rapporteur souligne ici la contradiction du décret du 20 juillet 2000 avec l'objectif recherché. Pour faire payer moins *"les pauvres"*, il faut faire payer *"les riches"* dans des limites juridiques fixées par ailleurs (loi de juillet 1998).

L'utilisation du Fonds social cantines

*"présente le risque d'une utilisation des fonds sociaux comme subvention d'équilibre au service annexe d'hébergement" !*

➤ création d'une prime d'internat pour permettre un réel développement de l'internat, notamment pour les familles les plus défavorisées.

## Les sorties et voyages scolaires

Le rapporteur constate que si des établissements jouent bien le jeu, d'autres *"adoptent des dispositions ou ont pris des habitudes non conformes aux objectifs pédagogiques et déontologiques du service public" !*

Il convient pour l'avenir de fixer les directives suivantes :

- inscription des sorties et voyages dans le cadre d'une réelle démarche pédagogique et du projet d'établissement, approuvé par le conseil d'administration de l'EPLE ;
- gratuité des sorties qui se tiennent exclusivement sur le temps scolaire, dans le cadre des activités d'enseignement ;
- aucun élève ne peut être privé de sortie ou de voyage pour des raisons financières ;
- modération des tarifs ;

- utilisation de toutes les possibilités pour aider les familles par le biais des fond sociaux.

Ces bonnes intentions ne cachent pas hélas la réalité des enjeux : il est clair dans ce cas qu'il vaut mieux être *"pauvre"* dans un établissement de *"riches"* que dans un établissement de *"pauvres" !*

Expliquons nous :

Il est plus facile d'aider une minorité de *"pauvres"* dans un lycée à majorité aisée (qui peut aider la minorité) que dans un lycée où la majorité est défavorisée et ne peut donc pas payer (ni se faire aider par la minorité de *"riches" !*

Les différents fonds sociaux ont certes augmenté, permettant désormais une aide réelle pour la demi-pension mais certainement pas la prise en charge de classes entières dans des séjours linguistiques.

La gratuité de l'enseignement à laquelle il est fait référence à la conclusion du rapport est-elle vraiment pour demain ?

**Jacques Aurigny**

## Restauration : ça bouge ?

Un plan national nutrition et santé (PNNS) a été récemment élaboré ; ses objectifs sont vastes et ambitieux : la mission de service public de la restauration scolaire et universitaire est mise en avant avec une apparente détermination.

Pour atteindre ces objectifs, certains pensent qu'il faudra en passer par des modifications structurelles (regroupements de gestion ?). D'autres, le nouveau ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye (président des maires de France), avancent l'idée qu'il faut (au nom d'un soi-disant développement des libertés locales) "*territorialiser les politiques publiques*".

Après le rapport Mauroy et le rapport de la commission nationale pour l'amélioration de la décentralisation, une des priorités du nouveau gouvernement va être de transférer les TOS aux collectivités locales (et de déconcentrer la gestion des A).

À quoi serviront les modifications structurelles proposées si les personnels ne sont plus là pour les mettre en œuvre ? Le ministre de la Fonction publique veut réconcilier les Français et les Françaises avec les services publics "*qu'il ne fallait pas opposer au secteur privé*" ... ;

son credo est d'essence libérale : aujourd'hui, dit-il, "*avoir une approche purement quantitative du problème de la gestion administrative est une fausse approche, c'est d'abord et avant tout une approche qualitative, l'obligation de résultats, l'efficacité de l'action publique (qui) l'emporte sur le nombre*" ! On connaît l'antienne.

Le PNNS - il faut y revenir - élaboré dans une apparente large concertation consacre l'importance de la mission de service public de la restauration scolaire. Cette restauration collective publique autogérée est maintenant investie d'une mission de santé publique : la circulaire du 25 juin 2001 (BOEN spécial 9/2001) est de ce point de vue très intéressante ; au-delà du rôle de la composition des repas servis en restauration scolaire et de la sécurité des aliments, la circulaire lie le service de restauration au projet d'établissement de l'EPLE ; l'objectif de santé publique doit devenir une priorité pour tous, quitte à faire modifier un certain nombre de comportements alimentaires.

Le service annexe d'hébergement, service à caractère social par excellence, doit devenir de moins en moins



annexe ; il faut établir les emplois de temps des élèves en fonction d'une pause méridienne d'une longueur suffisante, tant le temps accordé pour la prise alimentaire est aussi important que le contenu de l'assiette.

Pour favoriser l'accès à la demi-pension, il faut revoir complètement le système des aides. Il faut aussi que l'Etat assume toutes ses responsabilités en prenant par exemple en charge totalement les dépenses de personnel de l'internat et qu'il arrête de se décharger sur des familles considérées comme des "*vaches à lait*". Il est totalement exclu que la surveillance médicale des salariés, la reconnaissance de l'aptitude, relevant de la médecine du travail ou de prévention, soient financées par les familles, c'est illégal !

De même, le SNASUB refuse que ces mêmes familles assument les frais de surveillance médicale des agents manipulant des denrées alimentaires. Or, selon la circulaire, ceux-ci sont

censés être pris en charge par les établissements sur le chapitre spécial restauration, donc en clair par les familles.

La protection des consommateurs que sont nos élèves doit être financée par l'État ; avec la mise en place d'HACCP, ces contrôles sanitaires sont primordiaux. Les conseils d'administration devront se prononcer sur des conventions avec des associations de médecins de prévention ; à Toulouse, il nous a déjà été dit que faute d'accord des conseils d'administration, les sommes nécessaires seront inscrites d'office par le préfet...

La restauration, ça bouge tellement vite qu'on peut sérieusement craindre l'externalisation des services d'État non régaliens (entretien, restauration,..), la concession de services publics au privé si l'ensemble de la population ne s'y oppose pas. Mais le voudra-t-elle ?

**Pierre Pieprzownik**

# Dossier

## Réforme de l'État et des services publics



### Désengagement, décentralisation, privatisation

La toute première décision du gouvernement Raffarin aura été d'organiser l'insolvabilité de l'État en diminuant le taux de l'impôt sur le revenu. Cela lui permet de dire que l'État ne peut pas tout faire et qu'il convient donc de le "recentrer sur ses missions essentielles". Celles-ci sont présentées comme devant se limiter aux seules fonctions régaliennes puisque, dans un contexte de baisse générale des ressources publiques, la police, la justice et l'armée voient, elles, leurs moyens accrus. Cela dessine clairement une démarche de désengagement de l'État des autres services publics, dont il nous est dit que le budget 2003 ne devrait constituer qu'une première étape.

Que deviendraient alors les missions abandonnées par l'État ?



À vrai dire ce n'est pas clair et le flou semble délibérément entretenu sur cette question pourtant fondamentale. La méthode retenue est d'ailleurs curieuse : au lieu de poser d'abord publiquement la question de qui prend en charge les missions et d'en tirer ensuite les conséquences en terme constitutionnel et

fiscal, c'est l'inverse qui est fait, en catimini. Sans doute le gouvernement veut-il ainsi essayer de rendre les choses irréversibles en évitant le débat public. Des pistes sont néanmoins ouvertes autour de la volonté de décentraliser, principalement en direction des régions. Des expérimentations en la matière devraient être entreprises, dès janvier 2003, dans plusieurs régions volontaires. Aujourd'hui on ne connaît pas le champ exact de ces expériences, mais on sait qu'elles seront différentes d'une région à l'autre, sans doute pour mieux brouiller les cartes. En tout cas, Jean-Pierre Raffarin a demandé à ses ministres de faire connaître, chacun pour

son secteur, les attributions qu'ils estiment pouvoir être transférées. Les réformes envisagées constitueraient un saut qualitatif important en matière d'organisation de l'État et des services publics. Elles mériteraient à tout le moins un débat citoyen, que le gouvernement semble vouloir escamoter.

Le SNASUB essaiera d'apporter le maximum d'éléments sur ce sujet.

Dans ce numéro, il aborde quelques notions indispensables à la compréhension du dossier ainsi qu'une analyse générale. Le prochain numéro devrait permettre une étude plus fine, en fonction des informations disponibles.

## Aspects juridiques

### Modes d'organisation de l'État

#### Décentralisation

C'est un processus qui consiste à accroître les pouvoirs d'autorités élues qui ne sont compétentes qu'à l'égard d'une fraction de la collectivité étatique. Les collectivités locales sont gérées par une assemblée élue au suffrage universel qui élit en son sein l'exécutif local. La décentralisation peut être non pas territoriale mais fonctionnelle : elle consiste alors à reconnaître un pouvoir de décision à des services publics autonomes dotés de la personnalité morale : les établissements publics.

La décentralisation est un processus dynamique et non pas une situation de fait figée. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont des États unitaires décentralisés.

Le modèle français est – jusqu'à aujourd'hui – un modèle de décentralisation tempérée.

En Italie et en Espagne, la décentralisation est plus poussée.

#### Il faut distinguer la décentralisation de la déconcentration et du fédéralisme.

#### Déconcentration

C'est un transfert du pouvoir de décision par les autorités les plus élevées d'une institution à des autorités moins élevées. On reste ici dans le cadre d'une seule et même personne morale, l'État. La déconcentration se caractérise par l'existence d'un pouvoir hiérarchique

entre l'échelon central et les échelons locaux.

La déconcentration existe dans la plupart des États européens, qu'ils soient unitaires ou décentralisés.

#### Fédéralisme

Cette organisation administrative suppose la reconnaissance d'entités juridiques autonomes gouvernées par deux grands principes : le principe d'autonomie et le principe de représentation des États fédérés dans les instances fédérales.

L'Allemagne, la Belgique et l'Autriche sont des États



#### Modes de gestion des services publics

Les activités de service public sont exercées soit directement par une personne publique, soit confiées à une personne privée.

L'État et les collectivités territoriales peuvent notamment créer des établissements publics ou des groupements d'intérêt public.

Ils peuvent aussi transférer une mission de service public à une personne privée, notamment par un contrat de "concession de service public" (cf. p. 18).

### Brève histoire de la décentralisation

La loi du 28 pluviôse an VIII inaugure le premier mouvement de déconcentration, qui se poursuivra sous le second empire et la troisième République. Les communes ont été créées le 12 novembre 1789 à partir des paroisses de l'ancien régime.

Les départements ont été créés par la loi du 22 mars 1790 selon un critère d'accessibilité : le chef lieu devait pouvoir être atteint en une journée de cheval.

Les régions, établissements publics depuis 1972, sont devenues collectivités territoriales en 1982.

Les premières élections régionales se sont déroulées en 1986.

La loi du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée par les lois du 7 janvier 1983 et du

5 janvier 1988, a marqué le début d'un grand mouvement de transfert de nombreuses compétences de l'État vers les collectivités territoriales.

Le préfet assure la permanence de l'État dans le département ainsi que la sécurité, réglemente et garantit les libertés publiques, conduit de manière cohérente l'action de l'État, contrôle l'administration des collectivités locales et des autres organismes publics.

Enfin la loi du 6/02/1992 sur l'administration territoriale de la République pose le régime juridique actuel de l'organisation administrative française.

Le principe de subsidiarité, principe d'origine communautaire, y apparaît pour la première fois en droit interne : *"Sont confiées aux administrations centrales les seules missions ayant un caractère national ou dont l'exécution en vertu de la loi ne peut être déléguée à un échelon territorial."*

Ce principe signifie en définitive que c'est à l'échelon le plus proche de l'administré et le plus efficace d'exercer la compétence dans un but de bonne administration.

Le principe qui domine aujourd'hui l'organisation du territoire français est le principe d'égalité qui implique un traitement égal des situations égales. Cela n'exclut donc pas les discriminations positives. Les textes importants sur l'aménagement du territoire sont la loi "Pasqua" du 4 /02/1995 et la loi "Voynet" du 25/06/1999.

## Comment le système éducatif est-il structuré ?



Aujourd'hui l'État assure seul la maîtrise du système éducatif, selon une organisation hiérarchisée en même temps que largement déconcentrée. L'unique secteur décentralisé concerne la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, dévolu aux collectivités locales : les écoles aux communes, les collèges aux départements et les lycées aux régions. Tout le reste relève de la compétence exclusive de l'État, que ce soit la définition des programmes ; l'organisation de la scolarité ; la délivrance des diplômes ; le recrutement, la gestion et la rémunération des personnels. Une bonne part de ces attributions est déconcentrée, la responsabilité en étant confiée à des agents de l'État dans le cadre d'un territoire donné : le recteur dans l'académie, l'Inspecteur d'académie

dans le département, le président dans les universités. La cohérence d'ensemble du système est garantie par les liens hiérarchiques qui unissent les différents échelons.

Parmi les opérations déconcentrées, beaucoup concernent la gestion des personnels, et le SNASUB n'y a pas d'opposition de principe. A condition que le niveau de déconcentration reste l'académie et ne descende pas jusqu'au plan départemental ou local et que le rôle des CAPA soit maintenu et renforcé, il n'y voit même que des avantages pour les décisions relatives au temps partiel et aux positions de congés statutaires. De même pour la notation, la réduction d'ancienneté, les tableaux d'avancement et listes d'aptitude, dans la mesure où une harmonisation nationale est opérée.

S'agissant du recrutement et de l'affectation, il n'est évidemment pas question de revenir sur leur caractère académique pour les personnels de catégorie C. Par contre, nous souhaitons que les concours et le mouvement restent nationaux au moins pour la catégorie A.

Les dernières années ont vu se développer un discours prônant la déconcentration d'un maximum d'actes de gestion vers les échelons les plus délocalisés, au nom d'une "gestion de proximité" idéalisée. Il faut tordre le cou à cette escroquerie intellectuelle qui ne vise qu'à individualiser pour mieux opposer.

En effet, si la proximité physique pouvait avoir un sens tant que le moyen de transport le plus rapide était le cheval, elle n'en a plus aucun à l'époque des NTIC. Les technologies modernes permettent de produire, diffuser et traiter en temps réel et indépendamment des distances des masses considérables d'informations de manière cohérente et dans le respect de l'égalité. Au contraire, la multiplication et l'éparpillement des lieux de décision ne peut générer que perte de cohérence et inégalité de traitement. C'est pourquoi à la notion de proximité nous opposons celles de recul et de distance, plus porteuses de vision d'ensemble et seules à même de garantir le respect des principes

fondamentaux du service public : universalité, neutralité, égalité. Même si à la date où nous écrivons le détail des projets gouvernementaux n'est pas connu, les grands traits qui en ont été dévoilés ne peuvent qu'inquiéter. Ils marquent une volonté de désengagement de l'État au profit des collectivités locales, en particulier de la région, assorti d'une forte déconcentration des attributions dont l'État conserverait la maîtrise. Effrètement des moyens de l'État, éparpillement des centres de décision, tout cela ne va pas dans le sens de la justice sociale.

En outre, croire que ces reculs seraient "compensés" par une réduction effective de l'impôt est un leurre. Outre qu'elle bénéficiera surtout aux plus privilégiés et pas du tout à ceux qui ne paient pas d'impôt faute de ressources suffisantes, la baisse annoncée porte uniquement sur la part qui revient à l'État. Si les missions abandonnées par lui sont reprises par les collectivités territoriales, celles-ci devront augmenter les impôts locaux pour les financer et la charge sur le contribuable restera au moins égale. On sait que les impôts locaux jouent un rôle de redistribution sociale encore bien moindre que ceux de l'État et pèsent donc plus lourdement sur les moins favorisés.

**Quand on vous dit que ce gouvernement se préoccupe de la "France d'en bas"...**

## Nancy-Metz : un laboratoire pour un remodelage libéral du système éducatif.

Les personnels de notre académie sont confrontés depuis quelques années à un double processus :

- déconcentration : restructuration de l'appareil éducatif et administratif initié par un recteur nommé par le gouvernement précédent ;
- décentralisation : copilotage du système éducatif par le Conseil régional et le patronat local.

La restructuration de l'appareil éducatif a touché plusieurs pans du système éducatif.

Avec l'objectif avoué de *"mettre l'école au service de l'économie locale telle qu'elle est"*, 17 bassins d'éducation et de formation ont été créés. Ces BEF sont dirigés par un groupe de cadres missionnés par le recteur pour *"piloter les établissements"* dans les domaines suivants : formation : réduction de l'offre et maîtrise accrue de la demande ; organisation de la *"mobilité"* des personnels et des élèves ; gestion et formation des personnels à flux tendu.

A chaque CTPA, le SNASUB et la FSU ont manifesté leur opposition à ce projet.

Au cours de l'été, sans que le CTPA en ait été informé, les directions des services rectoraux ont été réorganisées. Deux directions ont été créées : la direction de l'Organisation et de la Gestion des EPLE qui prépare la contractualisation des emplois et moyens prévue pour 2005 ou 2006 (voir p. 13) par la loi du 1er août 2001, la direction de la Formation chargée du pilotage de la formation dans l'académie

Dans le secteur de la formation, la restructuration a pris une dimension inédite. Un groupement d'intérêt public a été constitué, par regroupement de la plupart des organismes d'information et de formation existant dans le système éducatif (GRETA, CRDP, IUFM,

etc...), créant les conditions d'un partenariat avec les *"milieux économiques"*, idée chère au recteur et au président du Conseil régional. L'expérimentation de la décentralisation dans notre académie pourrait bien s'opérer sur ce terrain. Le président du Conseil régional, soucieux de la *"reconversion économique"* de la Lorraine par l'implantation de groupes multinationaux, demande la création d'une agence rectorale de la formation professionnelle, capable de fournir dans les plus brefs délais la main d'œuvre aux entreprises susceptibles d'essaimer en Lorraine.



Dans cette perspective, le projet d'expérimentation pourrait porter sur l'élargissement du GIP aux formations professionnelles liées directement aux besoins du privé.

Notre syndicat est en première ligne dans l'action contre ce double processus, qui transforme le service public éducatif en instrument soumis aux besoins et intérêts du privé. Nous appelons les personnels à se mobiliser contre cette *"décentralisation libérale"*, à engager l'action pour défendre le service public, ses personnels et leur statut.

Première étape de cette mobilisation, le 20 septembre, le SNASUB a organisé un rassemblement devant le rectorat, lors de la rencontre entre notre ministre et le président du Conseil régional.

## Ministère de la Défense : externalisation et privatisation

Le ministère a lancé en septembre 2001 sur le site de Mourmelon qui regroupe 75 % de l'espace d'entraînement des brigades de France, un programme d'externalisation de toutes les tâches non régaliennes.

Cette externalisation, justifiée par le ministère par la perte des appels du contingent, a consisté à déléguer onze domaines du camp de Mourmelon au secteur privé pour un budget global de 2,5 millions d'euros. Ont été ainsi privatisés l'entretien des portes et routes, des espaces verts et des aiguillages, le nettoyage des locaux, le chauffage, l'électricité, le service des eaux, la collecte des ordures ménagères...

Pour l'armée, ce transfert au privé n'est pas une privatisation mais la création de concessions de service public, avec des cahiers des charges, et des contrôles à posteriori par le biais d'un comité de pilotage. Seul le résultat compte et peu importe qui fait le travail.

*"L'élargissement de l'externalisation à l'ensemble des camps militaires apparaît comme une des solutions possibles ; sur le plan financier le système ouvre la voie à une rationalisation des personnels (!) et permet de gagner en coût d'entretien et en disponibilité des matériels"*.

Ce système des concessions de service public se développe rapidement dans beaucoup de municipalités : à nous de faire la démonstration qu'à moyen terme, il coûtera beaucoup plus cher aux usagers, tant la notion de rentabilité financière et de bénéfices en est la pierre angulaire.

# Quand la logique libérale prend le pas sur la démocratisation de l'enseignement supérieur

Les ministres Luc Ferry et Xavier Darcos font le tour des "grandes régions" pour "populariser" et mettre en place rapidement des expériences de décentralisation.

Le rapport du groupe de travail de la Conférence des présidents d'universités (CPU) intitulé "Budget global des universités" fait l'éloge de la "décentralisation radicale du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche vers les établissements eux-mêmes" (cf. note de présentation du rapport).

Ça commence comme un poème : "On peut dire que chaque université se verrait comme établie dans la plénitude de son être" mais "de façon plus prosaïque, cette intégrité enfin reconnue induirait d'emblée de grands progrès dans la gestion financière de l'établissement".

Le rapport relève certaines des conséquences de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et double présentation en 2005) :

- nécessité de fournir des "rapports annuels de performance",
- la logique de résultats se substitue à une logique de moyens,
- une organisation budgétaire par mission et non plus par ministère.

Sont prévus 3 ou 4 programmes pour l'Enseignement supérieur :

- enseignement supérieur,
- action sociale (bourses, allocations d'études, œuvres ...

- recherche,
- support d'activité (ministère, administration académique).

A l'intérieur d'un programme, les crédits seront fongibles (pas de cloisonnement entre investissement et fonctionnement) à l'exception des crédits de personnel qui pourront être transférés sur d'autres fonctions alors que d'autres crédits ne pourront être transférés vers des dépenses de personnel.

Parmi les "effets probables" de la gestion globale : la disparition dans le budget de l'État des emplois par corps et grades ainsi que le transfert des personnels gérant les bourses et allocations dans les rectorats et CROUS vers les universités.

La dévolution du patrimoine aux établissements suppose un renforcement des compétences en maîtrise d'ouvrage, et au niveau juridique.

## Culture de gestion ne rime pas avec démocratisation

Comme "à budget global doit répondre un management global", "l'université doit disposer d'une conjonction entre une équipe présidentielle menant une politique claire et résolue, des conseils disposés à soutenir cette politique".

"La fonction de président se rapprochera sensiblement de celle de chef d'entreprise publique, ... disposant de prérogatives plus complètes, et donc de moyens plus larges pour mener une politique propre".



Evidemment la question des conseils est posée : "certains doutent de la possibilité de mener, avec la composition actuelle des conseils internes des universités, et notamment du Conseil d'administration, une véritable politique d'entreprise publique".

Cela pourrait aboutir à un élargissement considérable de la place des personnalités extérieures au sein du CA. Le groupe de travail considère que "les progrès en matière de gestion des ressources humaines ne seront réels que si les établissements reçoivent la possibilité de supprimer et de créer librement des emplois publics", "sans que les grades à l'intérieur de chaque corps de fonctionnaires ne soient contingentés" et "sans qu'une autorisation budgétaire soit à attendre dans la prochaine loi de finances".

L'objectif serait que les universités françaises voient reconnu leur véritable poids économique et qu'ainsi elles aient plus de crédibilité dans les négociations avec leurs partenaires.

Ce profilage des établissements à l'image des entreprises s'intègre complètement dans le projet d'adaptation à l'économie ultra-libérale, sans poser nullement la question de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. D'ailleurs une petite question "connexe" (sic !) est à peine ébauchée, avec la notion de "masse critique d'un établissement pour assurer une gestion moderne et efficace" : n'y aurait-il pas trop d'établissements ?

Alors que le schéma de services collectifs divise les établissements en pôles d'excellence, universités de seconde zone et antennes universitaires, les arbitrages a posteriori risquent fort de permettre la disparition rapide des "brebis galeuses" non rentables : les petites universités, les établissements pluridisciplinaires ou en zone de faiblesse économique disparaîtront ou deviendront des "sous-traitants" délocalisés des "pôles d'excellence" des grandes métropoles.

**A l'occasion de la préparation du budget de l'enseignement supérieur, le SNASUB-des crédits de l'enseignement supérieur et député de la Moselle, ainsi que Chantal Nous avons abordé les questions suivantes :**

## **Budget enseignement supérieur**

Nous avons exprimé notre inquiétude, suite à l'annonce faite par la presse d'une "baisse" des créations d'emplois dans l'Éducation nationale au détriment d'autres ministères (police, justice, armée), sur l'application du plan pluriannuel qui prévoyait la création de 1000 emplois IATOS dans l'enseignement supérieur en 2003, et sur le devenir du plan de résorption de la précarité. Nous avons rappelé que le recensement fait par le ministère à l'occasion de la mise en place du plan Sapin sur la résorption de la précarité faisait état d'un déficit de 14 740 emplois. Si l'on rajoute les 5767 CES + 1480 CEC + 1049 emplois jeunes, ce sont près de 20 000 emplois qu'il faut créer.

Sur ce sujet, aucun des deux interlocuteurs n'a voulu répondre, disant qu'ils étaient dans l'impossibilité de nous communiquer des chiffres avant que le budget soit présenté au Conseil des ministres du 25 septembre. Cependant, pour la représentante de la DPATE "des choses sensibles seront faites pour les IATOS" et le "plan sur la résorption de la précarité ne saurait être remis en cause". Elle nous a annoncé que sur les 33 000 IATOS recensés comme précaires le ministère prévoit 10 000 recrutements pour la tranche 2001/2002.

Cependant elle ne pouvait avancer de chiffre pour 2003... Elle nous a également précisé qu'un bilan relatif à cette première phase d'intégration sera fait par le ministère.



Nous avons évoqué le problème des postes gagés : des présidents refusent de gager des emplois sur les crédits servant à financer des contractuels, estimant que les créations d'emplois sont de la responsabilité de l'Etat. Conclusion : des collègues ne peuvent bénéficier des mesures prévues dans la loi. D'autres menacent de ne pas reconduire les contrats des personnels contractuels non retenus aux concours réservés, estimant qu'ils ne pourront financer à la fois les emplois gagés et les contractuels. Il nous a été répété que des directives avaient été données pour que les contrats de ces personnels soient reconduits (mais il ne nous a pas été dit avec quels moyens).

## **Extinction des personnels administratifs de Recherche et Formation**

2000 agents sont en attente d'intégration.

Le calendrier des intégrations restant lié aux directives budgétaires, nous en ignorons le nombre pour 2003.

## **Repyramidage des emplois**

La DPATE reconnaît qu'il y a actuellement des corps pour qui le blocage des promotions reste important, c'est le cas du corps des ingénieurs d'études de recherche et formation et de la catégorie B de l'ASU. Nous avons demandé que les qualifications des personnels soient reconnues, avec comme conséquence immédiate la transformation de milliers d'emplois dans la catégorie supérieure.

## **Bibliothèques**

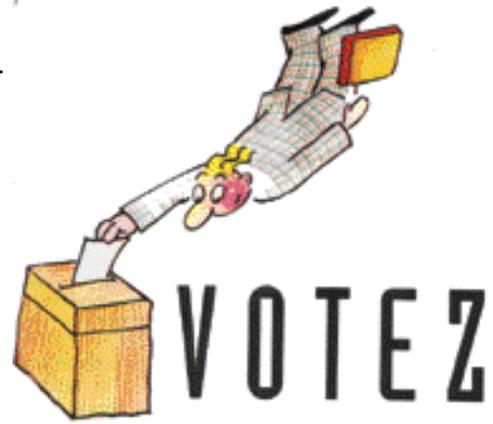
Nous avons dénoncé le chantage qu'exerce

## **Dernière minute !**

**Le projet de budget adopté par le Conseil des ministres confirme nos inquiétudes : 700 créations d'emplois IATOS (dont 104 pour les bibliothèques) au lieu des 1000 prévues dans le plan pluriannuel ; 750 emplois au titre du plan de résorption de la précarité, contre 1500 l'an dernier (et uniquement des emplois gagés sur les ressources propres des établissements !). Enfin, le ministère annonce une mesure "sans précédent" de requalification : 1000 emplois de catégorie C supprimés et remplacés par 625 de catégorie A et 75 de catégorie B. Très bien, mais au total cela signifie la suppression de 300 emplois !**

le ministère pour les contraindre à augmenter leurs horaires d'ouverture, en leur promettant en échange des créations de postes ou l'attribution de vacataires : méthode en contradiction totale avec les discours sur la résorption de la précarité ! Nous avons également soulevé les blocages de promotion dans plusieurs corps des bibliothèques et rappelé les engagements du précédent ministère quant à la transformation de tous les postes de BA en BAS. La DPATE nous a assuré qu'elle avait veillé au respect de ces engagements mais nous ignorons encore la réponse de l'actuel ministère.

## FSU a rencontré Laurent Hénart, rapporteur spécial Pélissier, directrice adjointe de la DPATE.



### Indemnitaire

Nous avons rappelé notre opposition à la politique indemnitaire (échelle de 1 à 8) qui rajoute une couche à l'inégalité de traitement des agents.

### CPE

Nous avons demandé à la DPATE qu'à l'occasion du renouvellement des CPE dans la grande majorité des établissements, un bilan soit fait. Nous avons rappelé que des établissements s'opposent à ce que certains sujets soient abordés : demandes de créations d'emplois, primes, mouvements internes, etc.

### Décentralisation

Nous avons demandé des informations tout en exprimant l'attachement que nous portons à la Fonction publique d'État, à nos statuts et missions. Laurent Hénart a confirmé les échéances du calendrier paru dans la presse quant à la mise en place d'une loi organique autorisant des expériences de transferts de compétences vers les régions.

Il nous a dit qu'il fallait faire la distinction entre les personnes et l'immobilier. Si le transfert des compétences en matière de gestion du patrimoine universitaire vers les régions ne semble pas poser de difficulté majeure, le problème des personnels, lui, semble plus difficile à traiter car la question -

entre autres - du financement des transferts est épineuse. Il estime cependant que certaines régions telle la Lorraine sont trop petites pour gérer un pôle universitaire qui comporte 3 grands établissements, qu'il faudrait regrouper en un seul en développant des axes de spécialisation régionale (Grand Est) voire européenne.

Les vraies/fausses informations parues dans la presse et le mutisme de nos interlocuteurs face à nos interrogations sur le budget et la décentralisation, nous font penser que le gouvernement "tâte le terrain" pour voir comment faire passer sa politique néo-libérale auprès des collègues sans qu'il y ait trop de vagues. Les attaques qui se préparent contre les services publics (remise en cause de l'égalité de traitement de tous les usagers sur l'ensemble du territoire : EDF, la Poste, etc.) et contre nos statuts, nous imposent la recherche d'une mobilisation large, forte et massive des personnels.

**Marie Ganozzi**  
**Danielle Patinet**  
**Anne-Marie Pavillard**

### Elections CNESER

Le CNESER se prononce sur les questions liées aux missions des établissements de l'enseignement supérieur (EPCSCP) et à la situation des personnels :

- politique contractuelle avec le ministère (enseignement et recherche mais également documentation, gestion et formation des IATOSS, action sociale et culturelle, santé, etc.),
- répartition des emplois et crédits entre établissements,
- projets de loi ayant trait à l'enseignement supérieur, etc.

Les personnels de l'enseignement supérieur (enseignants et IATOS seront amenés à renouveler les représentants des organisations syndicales au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (voir calendrier ci-dessous). Comme lors des élections précédentes la FSU présentera une liste dans le collège IATOSS.

### Calendrier

- Affichage des listes électorales dans les établissements : vendredi 4 octobre 2002
- Date limite de dépôt des listes de candidats : lundi 7 octobre 2002
- Vote par correspondance : du vendredi 8 novembre au lundi 25 novembre 2002
- Date du scrutin : mardi 26 novembre 2002
- Proclamation des résultats : lundi 2 décembre 2002.

### Renouvellement des membres des commissions paritaires d'établissement

De nombreux établissements doivent d'ici la fin de l'année procéder au renouvellement des représentants des personnels aux commissions paritaires d'établissement. Si c'est votre cas, il est important de contacter les services du personnel pour la mise en place d'un calendrier et de commencer à constituer des listes SNASUB-FSU.

## Loi Perben : danger !

**Après l'adoption de la loi Perben, Convergences a rencontré Claude Beuzelin, secrétaire générale du SNPES-PJJ, syndicat FSU de la Protection judiciaire de la jeunesse.**

**Convergences :**  
Y a-t-il une montée de la violence ?

**Claude Beuzelin :**  
Oui, ceci est dû à l'évolution de la société, à la compétitivité, à la concurrence effrénée. Souvent, la violence exprime un profond malaise, dû à des conditions de vie et de travail difficiles. Cela touche davantage les couches défavorisées, mais elle est aussi parfois due à des trajectoires personnelles génératrices d'angoisses.

**Convergences :**  
La violence est-elle spécifique à la jeunesse ?

**Claude Beuzelin :**  
Non pas particulièrement, mais la jeunesse est plus sensible à la violence de la société : dans cette période de structuration, de recherche des limites et des règles, on est plus réceptif à l'environnement. Certains jeunes sont violents mais pas délinquants, et certains jeunes délinquants ne sont pas violents, même si le délit - un vol par exemple - est vécu comme une agression par la victime.

**Convergences :** Y a-t-il réellement augmentation de la délinquance ?

**Claude Beuzelin :**  
Il y a certainement une progression, mais bien moindre que celle annoncée par les chiffres officiels qui reflètent surtout l'activité de la police, recentrée par choix politique sur la petite délinquance.

**Convergences :**  
Comment y répondre ?



**Claude Beuzelin :**  
Souvent nous avons en face de nous des jeunes peu structurés, qui ont du mal à respecter les règles de la vie sociale. Il faut leur permettre de réfléchir et de comprendre les raisons de leurs délits. Cette action, pour être pertinente, doit s'accompagner d'une démarche éducative d'intégration sociale.

**Convergences :**  
Avec la loi Perben, en quoi y a-t-il rupture avec la législation existante ?

**Claude Beuzelin :**  
La loi Perben, qui ne concerne d'ailleurs pas que les mineurs, est fondamentalement répressive.

Elle abaisse la majorité pénale à 10 ans, réintroduit la détention provisoire à partir de 13 ans, crée des centres fermés et prévoit une comparution immédiate dans les 15 jours pour les mineurs. Nous sommes opposés à cette loi qui rompt avec l'ordonnance du 2 février 1945, qui a institué des magistrats spécialisés, des services éducatifs pour apporter une réponse éducative et non répressive à l'égard des jeunes délinquants. La réponse éducative doit primer, la sanction pénale doit être l'exception.

**Convergences :**  
Vous opposez éducation et sanction. La sanction n'a-t-elle pas aussi une valeur éducative ?

**Claude Beuzelin :**  
Il n'y a pas d'éducation

sans contrainte, il peut y avoir sanction du non respect des règles, par exemple à l'école. Mais la sanction éducative relève de la prise en charge éducative et des règles collectives et individuelles qu'elle impose.

Elle s'inscrit dans une relation éducative ou pédagogique. La sanction pénale relève de la réponse judiciaire au vu de la gravité de l'acte commis. Avec la nouvelle loi, un jeune qui ne respecte pas les règles du centre fermé sera sanctionné pénalement : s'il s'enfuit, il pourra aller en prison.

**Convergences :**  
Les centres fermés existaient-ils déjà ?

**Claude Beuzelin :**  
Oui. Ils étaient des lieux de violence, de relégation, inadaptés et néfastes. C'est pour rompre avec l'enfermement des mineurs que le législateur a créé la Protection judiciaire de la jeunesse en 1945. On nous ramène à une conception antérieure de la justice et de l'éducation.

**Convergences :** Donner une fonction sécuritaire aux agents du service public, ne modifie-t-il pas le rôle des enseignants ?

**Claude Beuzelin :**  
La notion d'outrage introduite par la loi, très floue, conduit à nier la relation pédagogique de confiance entre élèves et enseignants et risque d'exacerber les tensions dans l'école. C'est nier la spécificité de celle-ci - la relation pédagogique indispensable à tout apprentissage - et c'est nier aussi l'adolescence, période de construction, de transgression et de recherche des limites face aux adultes.

**Convergences :**  
S'agit-il d'un tournant pour notre société ?

**Claude Beuzelin :**  
On ne reconnaît plus les actions collectives, on oublie que la révolte des jeunes a une dimension sociale et politique à laquelle on ne peut pas répondre seulement par la sanction pénale. Il y a une forte pénalisation des jeunes des quartiers populaires, mais plus largement de l'ensemble de la société et de nombreuses actions collectives et militantes.

**Propos recueillis par Mylène Martinez et Pierre Boyer**



## Montpellier

### Solidarité avec les sinistrés

**Les départements du sud-est, et en particulier du Gard, ont été gravement touchés par les inondations. Le SNASUB-FSU exprime à tous les sinistrés sa solidarité et fait appel à votre générosité pour les aider.**

**Vous pouvez adresser vos dons à la trésorerie de l'académie de Montpellier.**

### La rentrée scolaire 2002-2003 à l'inspection académique de la Seine-Saint-Denis a débuté sur les chapeaux de roues.

Lancée courant juin 2002, la réforme des structures de l'inspection qui doit être effective dès la rentrée, consiste essentiellement en une modification d'organigramme, destinée à donner plus de "lisibilité" aux services de l'inspection et d'en améliorer l'"efficacité".

D'où la création de deux nouvelles divisions, celle des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) et celle des examens, des concours et des bourses (DECOB) ainsi que différentes missions transversales (communication et conseil juridique, études et statistiques etc...).

Même si les objectifs de cette réforme ne sont pas absurdes, il n'en demeure pas moins que la précipitation avec laquelle elle a été menée et les conséquences immédiates sur les conditions de travail des collègues sont dommageables.

En effet, pour "améliorer l'efficacité" et l'homogénéité des divisions, qui apparemment n'étaient pas le point fort de l'inspection,

il a été procédé à différents regroupements de services disséminés à différents étages de l'inspection. Or, le calendrier fixé pour réaliser les déménagements et les travaux d'infrastructures nécessaires est si court que tous les couloirs de

l'inspection grouillent de cartons d'archives, d'armoires et de bureaux alors même que les opérations de rentrée scolaire battent leur plein, que le mouvement des personnels de l'inspection a été escamoté et que les nouveaux collègues n'ont pu être accueillis dans les meilleures conditions.

Cette volonté affichée d'accélérer la mise en place du nouvel organigramme de l'inspection nuit au bon fonctionnement des services. La qualité du service rendu aux usagers, aux collaborateurs (EPLE) et aux partenaires institutionnels (préfecture, conseil général) de l'inspection académique dans le département n'en est pas améliorée.

Cette restructuration des services qui n'est pas propre à la Seine-Saint-Denis, puisque le rectorat de Créteil et les deux autres inspections départementales subissent le même sort, pose question sur les motivations réelles de ce "chambardement".

**Assan Meziane**  
**Secrétaire académique**

## Créteil

### Des nouvelles de la section SNASUB à la BU d'Evry.

La section SNASUB a été créée il y a un an, suite aux problèmes rencontrés par le personnel lors de la rentrée universitaire. Alors que nous venions de déménager dans un bâtiment neuf, l'université nous imposait de maintenir des sites, à l'encontre des décisions annoncées. L'organisation de la nouvelle bibliothèque, nécessitant beaucoup d'agents pour fonctionner, se trouvait fortement perturbée.

Un an après, pour cette nouvelle rentrée, le statu quo domine. A quelques jours de l'afflux massif des étudiants, nous ne savons pas si les sites délocalisés de la BU seront maintenus encore une année, et ce, au détriment de la qualité de service dans l'équipement central.

Ces services sont le fruit du travail du personnel contractuel sans lequel notre établissement, en situation de sous-effectifs, ne pourrait fonctionner. La rentrée aura été marquée par le manque de considération porté à près de la moitié de notre équipe. Balancés dans le petit jeu des nominations /affectations, nos contractuels restent dans l'attente du renouvellement éventuel de leur contrat et dans l'incertitude quant à leur avenir.

## Versailles

Voici donc les deux axes qui pourraient animer notre section cette année : affirmer le besoin de reconnaissance de la documentation dans l'université, continuer à dénoncer la précarité des personnels de bibliothèque.

**Section SNASUB-FSU**  
**de la BU d'Evry**

# La concession de service public

Nous connaissons bien dans nos secteurs la délégation au secteur privé de certaines composantes du service public : citons, dans une liste non limitative, la restauration, l'entretien des locaux...

L'externalisation de certaines missions est une réalité depuis une dizaine d'années. Il est utile de savoir quelles sont ses bases juridiques.

La concession de service public est le mode de gestion par lequel une collectivité publique (le concédant) confie contractuellement pour une durée déterminée, la gestion d'un service public à une personne publique ou privée (le concessionnaire), moyennant une rémunération perçue sur les usagers.

La concession de service public se caractérise notamment par le libre choix du concessionnaire par la collectivité concédante, et par la durée importante du contrat de concession.

C'est de loin le type de contrat le plus employé pour déléguer un service public industriel et commercial. C'est un contrat passé entre une personne publique (concédant) et un concessionnaire en vertu duquel ce dernier s'engage à exploiter le service à ses risques et périls en se rémunérant sur les usagers.

Le concessionnaire doit en outre effectuer lui-même les ouvrages indispensables à l'activité du service. En effet, c'est toujours au concessionnaire de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement du service. Aussi, afin de permettre au concessionnaire d'amortir les investissements qu'il a effectués pour le service, les contrats sont conclus pour une longue durée.

La concession de service public s'est particulièrement développée en France à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, où elle a permis notamment la réalisation du réseau ferré et de distribution d'électricité. La concession était en effet particulièrement intéressante pour les collectivités publiques dans la mesure où le concessionnaire supportait la charge des investissements nécessaires à la construction des ouvrages et devait assurer ensuite le service à ses frais et risques et remettre gratuitement les ouvrages à la collectivité concédante à la fin du contrat de concession.

Cette conception classique et stricte a évolué. Aujourd'hui, la concession de service public est devenue un mode de gestion souple, permettant de nombreuses combinaisons.

Tout d'abord, la concession n'est plus réservée aux seuls services publics industriels et commerciaux, elle peut également porter sur des services publics administratifs. D'autre part, la concession peut être consentie à des sociétés à capitaux privés mais également à des sociétés d'économie mixte ou encore à des établissements publics. Enfin, le principe de l'exploitation aux frais et risques du concessionnaire est atténué par l'octroi d'aides par le concédant, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une garantie financière assurant le concessionnaire contre des pertes éventuelles.

S'agissant du service public de l'Éducation, les établissements gèrent directement dans la plupart des cas la restauration scolaire. Ils possèdent leurs propres structures (cuisine et réfectoire), dont le fonctionnement est assuré par des personnels techniques et administratifs de l'Éducation nationale. Toutefois, il est parfaitement possible à un établissement scolaire de faire appel à des opérateurs extérieurs pour prendre en charge tout ou partie du service. Dans ce contexte et dans le cadre de la nouvelle phase programmée de



désengagement de l'État, le projet de transfert vers les collectivités territoriales des personnels techniciens et ouvriers de service apparaît comme un sas vers une privatisation pure et simple. En effet, chaque collectivité pourrait décider de privatiser ou non les services qui lui auraient été transférés. Les EPLE, l'enseignement supérieur, sont particulièrement menacés. Déjà, la construction de nouveaux lycées par les régions, sans locaux pour les cuisines, a conduit à confier la restauration à des sociétés privées.

La consolidation des services publics est nécessaire pour renforcer les liens sociaux, l'égalité et la solidarité, pour lutter contre le désengagement de l'État et l'hégémonie de la logique du libéralisme économique. Face aux offensives de libéralisation et de privatisation, elle demande plus que jamais la vigilance de tous.

**Pierre Boyer**



# lu pour vous

## Infos pratiques



par Pierre Boyer

Arrêté du 3 juin 2002 fixant au titre de l'année 2002 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le **recrutement de conservateurs stagiaires**, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (externe 23, interne 13) (JO du 11 juin 2002).

Arrêtés du 3 et du 20 juin 2002 fixant les modalités d'organisation des **concours réservés d'accès aux corps d'ingénieurs d'études et d'assistants de recherche et de formation** du MEN et autorisant l'ouverture de concours réservés (JO du 16 et du 25 juin 2002).

Arrêté du 7 juin 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture de **concours réservés pour le recrutement de bibliothécaires et d'assistants des bibliothèques** (JO du 15 juin 2002).

Arrêté

Arrêté du 12 juin 2002 relatif à l'attribution d'une **indemnité de responsabilité administrative** aux fonctionnaires occupant des emplois de **SGASU** (BOEN du 20 juin 2002).

Notes du 14 juin relatives au programme de **prévention des risques professionnels** - enseignement scolaire et enseignement supérieur - année 2002-2003 (BOEN n° 26 du 27 juin 2002).

Arrêtés du 24 juin et du 14 août 2002 relatifs au **recrutement dans le corps des magasiniers spécialisés** du MEN en application du décret no 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat (227 postes) (JO du 5 juillet et du 28 août 2002).

Arrêté du 28 juin 2002 fixant au titre de l'année

2002 le contingent de postes offerts au **recrutement de techniciens de recherche et de formation** du MEN (JO du 9 juillet 2002).

Arrêté du 12 juillet 2002 autorisant pour l'année 2002 l'ouverture d'un **concours réservé de recrutement d'attachés d'administration scolaire et universitaire** (JO du 20 juillet 2002).

Circulaire n° 2002-156 du 17 juillet 2002 relative aux **conditions d'examen des dossiers de secours et de prêts** en commission départementale d'action sociale (BOEN n° 25 du 30 juillet 2002).

Arrêté et circulaire n° 2002-163 du 2 août 2002 fixant le contingent de postes (700) offerts au **recrutement d'agents des services techniques de recherche et de formation** du MEN au titre de l'année 2002 (JO du 10 août 2002 et BOEN n° 30 du 25 juillet 2002).

Arrêté du 5 août 2002 fixant le pourcentage des tarifs de pension et de demi-pension des lycées et collèges correspondant à la **participation des familles à la rémunération des personnels d'internat** pour l'année 2003 (JO du 13 août 2002).

Décret no 2002-1072 du 7 août 2002 relatif au **temps partiel annualisé dans la fonction publique de l'Etat** (JO du 10 août 2002).

Arrêtés du 16 août 2002 portant création, composition et attributions du **comité technique paritaire central d'établissements publics** relevant du MEN et fixant les modalités de la consultation du personnel (JO du 25 août 2002).

Arrêté du 27 août 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'**accès au grade d'assistant des bibliothèques de classe**

**exceptionnelle** (JO du 4 septembre 2002).

Arrêté du 2 septembre 2002 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de **recrutement des conseillers d'administration scolaire et universitaire** (JO du 10 septembre 2002).

Décret no 2002-1140 du 4 septembre 2002 modifiant le décret no 83-1033 du 3 décembre 1983 portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et relatif à l'emploi de **secrétaire général d'administration scolaire et universitaire** (JO du 11 septembre 2002).

Loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 **d'orientation et de programmation pour la justice** (JO du 10 septembre 2002).

**Donnez vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !**

## BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2002-2003

Académie .....

Réadhésion  Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom .....

Lieu d'exercice .....

Grade ..... Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire  Bibliothèques  Recherche et Formation

Documentation  Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale  Culture  Jeunesse et Sports  Autres

Adresse personnelle .....

Adresse professionnelle .....

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E. mail .....

**Cotisation 2002-2003**: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré:0,24 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,26 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,28 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis

### Rappel

**Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant**

**Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au trésorier académique (adresses p.2) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris.** Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (cf. Convergences n° 77)



# NON A LA GUERRE EN IRAK

Après la guerre menée par les USA et leurs alliés en Afghanistan, et au nom d'une "guerre sans fin contre le terrorisme" une nouvelle agression militaire semble vouloir être menée contre l'Irak. Dans ce contexte, Convergences rencontre Alain Gresh, rédacteur en chef du Monde diplomatique, auteur du livre "Israël / Palestine, vérités sur un conflit".

**Convergences :** Au delà des raisons invoquées en clair par l'administration Bush, quels sont les motifs véritables d'une deuxième campagne militaire contre l'Irak ?

**Alain Gresh :** cette administration a structuré sa politique autour de la lutte contre le terrorisme et elle en fait une guerre de longue durée qui justifie à la fois l'augmentation du budget militaire, le renforcement de la répression intérieure, la limitation des libertés etc... En même temps cette "menace terroriste" n'est pas un ennemi crédible pour cela. Après le lancement de cette campagne Bush lui a ajouté "l'axe du mal", ainsi que les armes de destruction massive. En faisant de l'Irak une espèce d'épouvantail, on crée un ennemi un peu plus crédible que des réseaux terroristes. L'autre aspect de ce choix est évidemment lié au Proche-Orient qui a une importance stratégique pour les États-Unis ; une espèce de volonté de contrôle de toute la zone qui part du Monde arabe à l'Asie centrale. Sans oublier la dimension pétrolière, puisque l'Irak

pourrait en devenir le premier exportateur mondial. Un Irak sous domination américaine permettrait aux États-Unis de contrôler complètement le marché pétrolier, surtout après ses tensions avec l'Arabie saoudite. Et puis, il y a un troisième élément qu'on voit ressurgir, produit par beaucoup des commentateurs américains, c'est l'idée de la restructuration de la région du Proche-Orient qui est selon eux "anormale" du fait qu'elle n'a pas bougé depuis la chute du mur de Berlin avec ses régimes totalitaires où les processus de mondialisation n'ont pas vraiment avancé selon eux.

**Convergences :** Peut-on craindre un transfert des populations palestiniennes d'Israël dans ce contexte ?

**Alain Gresh :** La politique du transfert discutée depuis toujours en Israël, rencontre aujourd'hui un soutien assez important dans l'opinion publique. Pratiquement, un tiers de la population est en sa faveur. En même temps elle n'est pas très facile à réaliser car nous ne sommes plus dans la

situation de 1948, ni de 1967. Après les expériences passées des palestiniens, il faudra une vraie politique de force pour leur imposer ce transfert. Deuxièmement nous sommes dans une ère de communication, tandis qu'en 67 il n'y avait pratiquement pas un journaliste sur place, ni une caméra ni une télévision...etc. Les conditions sont différentes. On peut avoir une extension de la guerre de l'Irak et des frappes chimiques iraqiennes limitées sur Israël comme on peut avoir un effondrement du régime jordanien qui peut créer une situation favorable au transfert.

**Convergences :** Que pensez vous des campagnes d'intimidation (États-Unis, France et Israël) à l'endroit d'intellectuels formulant une critique de l'État israélien et prenant la défense du peuple palestinien ?

**Alain Gresh :** C'est évident que les événements du 11 septembre ont ramené un durcissement considérable des législations dites anti-

terroristes et une espèce d'amalgame entre délinquance, terrorisme et opposition politique. Les politiques officielles sont poussées très loin aux États Unis et un peu moins en Europe, mais partout elles rencontrent une très forte opposition y compris celle des partis de la droite libertaire, même parmi les éditorialistes américains qui sont très à droite. Bien sûr il y a une avancée des législations liberticides mais en même temps il y a une opposition. Il faut faire la différence entre les États-Unis et l'Europe. Car chez nous il y a un basculement de l'opinion publique et en partie des médias qui donnent une vision du conflit qui n'a rien à voir avec celle des américains. De toute façon l'opinion aujourd'hui est convaincue des droits des palestiniens à un État et que le gouvernement israélien est un gouvernement d'occupation. Il y a aussi une vraie solidarité notamment dans la jeunesse. Il faut combattre l'intimidation sans lui accorder beaucoup plus de place qu'elle ne le mérite.

**Laure Lahaye  
Jean-François Besançon**